

Séance
extraordinaire
du 30 mars
2020

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-JOLI**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU TRENTIÈME (30^e)
JOUR DU MOIS DE MARS DEUX-MIL-VINGT (2020) À COMPTER DE 19H30 À
LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 40 HÔTEL-DE-VILLE À MONT-JOLI**

M. Martin Soucy, maire
M. Gilles Lavoie, conseiller du district 1
Mme Annie Blais, conseillère du district 2
M. Robin Guy, conseiller du district 3
M. Jean-Pierre Labonté, conseiller du district 4
M. Alain Thibault, conseiller du district 5
M. Denis Dubé, conseiller du district 6

Monsieur le Maire préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*.

Aucun (0) contribuable n'assiste à la séance, puisqu'elle est tenue à huis clos comme autorisée par le Ministère des Affaires municipales en raison de la pandémie du COVID-19 alors que trois (3) membres du personnel-cadre de la Ville, soit madame Kathleen Bossé, greffière, madame Sonia Lévesque, directrice des communications ainsi que monsieur Joël Harrisson, directeur général et greffier adjoint y assistent.

Est également présent monsieur Marc Després de la Télévision de La Mitis.

20.03.171

**OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR LE MAIRE ET
CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Je préside la séance, conformément aux dispositions de l'article 328 de la *Loi sur les Cités et Villes*. Tous forment le quorum du conseil municipal, les membres reconnaissent avoir été convoqués selon les dispositions de la Loi. La greffière rédige le procès-verbal.

20.03.172

LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil ayant reçu l'ordre du jour, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de l'adopter comme suit :

1. Ouverture de la séance par monsieur le maire et constatation de la signification de l'avis de convocation.
2. Lecture et approbation de l'ordre du jour.

FINANCES

3. Autorisation de modifier le taux d'intérêt décrété pour l'année 2020 et applicable à toute somme due à la Ville de Mont-Joli.
4. Consultation écrite du règlement d'emprunt 2020-1433 – acte jugé prioritaire.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

5. Nomination d'un directeur général adjoint.
6. Autorisation d'embauche d'un préposé aqueduc et égout.
7. Autorisation de la fin du lien d'emploi de monsieur Grégory Ledeuil.
8. Autorisation d'affichage du poste d'opérateur réseau.
9. Acceptation de la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli – CSN.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. Acceptation de la lettre d'entente entre la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, Section locale de Mont-Joli.

11. Affaires nouvelles.
12. Période de questions
13. Clôture et levée de l'assemblée.

20.03.173

AUTORISATION DE MODIFIER LE TAUX D'INTÉRÊT DÉCRÉTÉ POUR L'ANNÉE 2020 ET APPLICABLE À TOUTE SOMME DUE À LA VILLE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE le règlement 2019-1427 prévoit que le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Ville de Mont-Joli est fixé à 12% par année;

CONSIDÉRANT QUE l'article 481 de la Loi sur les Cités et Villes autorise la Ville de Mont-Joli à décréter par résolution un taux différent que celui prévu au règlement 2019-1427;

CONSIDÉRANT la situation de plusieurs citoyens et citoyennes qui pourrait devenir précaire en raison du COVID-19 et les consignes édictées par le Gouvernement provincial dans les derniers jours, la Ville de Mont-Joli désire venir en aide à ces contribuables en diminuant le taux d'intérêt applicable à toute créance qui lui est due;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Alain Thibault et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise que le taux applicable à toute somme due à la Ville de Mont-Joli qui demeure impayée en date du 31 mars est établi à 0% par année et que ce taux d'intérêt s'appliquera jusqu'à sa modification par le conseil municipal.

20.03.174

CONSULTATION ÉCRITE DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-1433 – ACTE JUGÉ PRIORITAIRE

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a décrété l'état d'urgence sanitaire;

CONSIDÉRANT QUE l'arrêté 2020-008 de la Ministre de la Santé et des Services sociaux indique la nouvelle procédure de remplacement de la tenue de registre;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge qu'il s'agit d'un acte prioritaire afin de ne pas retarder le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit approuver cette démarche par un vote à la majorité des deux tiers des voix;

Le conseiller Denis Dubé demande le vote :

Conseiller 1 : oui
Conseiller 2 : oui
Conseiller 3 : oui

Conseiller 4 : oui
Conseiller 5 : oui
Conseiller 6 : oui

CONSIDÉRANT QUE le résultat du vote est à la majorité;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Robin Guy appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à la majorité que le conseil municipal juge que la consultation écrite pour le règlement d'emprunt 2020-1433 est prioritaire. Un avis dans le journal L'avantage sera publié indiquant aux citoyens la procédure à suivre pour ladite consultation.

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

20.03.175
Gilles

NOMINATION D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 oblige les municipalités à préparer un plan d'action de remplacement des personnes ressources en place;

CONSIDÉRANT QUE l'article 112 de la Loi sur les Cités et Villes permet au conseil municipal de nommer un directeur général adjoint qui peut remplacer le directeur général en cas d'absence;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal nomme monsieur Steve Corneau, directeur du service des finances et trésorier à titre de directeur général adjoint pour la durée de la pandémie.

20.03.176 AUTORISATION DE LA FIN DU LIEN D'EMPLOI DE MONSIEUR GREGORY LEDEUIL

Il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par le conseiller Robin Guy et résolu à l'unanimité d'autoriser la fin du lien d'emploi de monsieur Grégory Ledeuil avec la Ville de Mont-Joli, et ce, en date du 26 mars 2020.

20.03.177 AUTORISATION D'EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ AQUEUDUC ET ÉGOUT

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli a procédé à un appel de candidatures afin de pourvoir au poste de préposé aqueduc et égouts;

CONSIDÉRANT la somme des efforts et la difficulté de recruter afin de pourvoir à ce poste;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Samuel Ouellet a les compétences nécessaires pour pourvoir à ce poste;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Alain Thibault résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de monsieur Ouellet au poste de préposé aqueduc et égouts (PAE) au service des travaux publics de la Ville de Mont-Joli. Monsieur Ouellet aura le statut d'employé en probation et il bénéficiera des conditions de travail prévues à la *Convention collective de travail des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN)*. Il entrera en fonction le 6 avril prochain date à laquelle débutera la période habituelle de probation.

20.03.178 AUTORISATION D'AFFICHAGE DU POSTE D'OPÉRATEUR RÉSEAU

Il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Jean-Pierre Labonté et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'affichage du poste d'Opérateur réseau suite au départ de monsieur Grégory Ledeuil.

20.03.179 ACCEPTATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEUSES ET DES TRAVAILLEURS DE LA VILLE DE MONT-JOLI – CSN

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 oblige à instaurer de nouvelles façons de travailler afin de protéger les employés de la Ville de Mont-Joli et d'assurer une continuité des services pour les citoyens;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est parvenue à une entente avec le Syndicat des travailleuses et des travailleurs de la Ville de Mont-Joli – CSN sur l'établissement de deux équipes au service de travaux publics, de télétravail pour certains employés ainsi que d'autres mesures respectant la convention collective en vigueur, dont la procédure de mise à pied, advenant la nécessité de le faire;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Alain Thibault appuyé par le conseiller Gilles Lavoie et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente signée entre les parties.

Par la même résolution, le conseil municipal autorise madame Marie-Hélène Gauthier, directrice du service des ressources humaines et monsieur Marc-André Roy, directeur du service des travaux publics à signer pour et au nom de la Ville de Mont-Joli ladite entente.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

20.03.180

ACCEPTATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENTRE LA VILLE DE MONT-JOLI ET LE SYNDICAT DES POMPIERS ET POMPIÈRES DU QUÉBEC, SECTION LOCALE DE MONT-JOLI

CONSIDÉRANT QUE la pandémie de COVID-19 oblige à instaurer de nouvelles façons de travailler afin de protéger les pompiers et pompières et de poursuivre le service de protection incendie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Mont-Joli est parvenue à une entente avec l'Association des pompiers volontaires pour établir deux équipes de travail qui pourront répondre en cas de sinistre;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Jean-Pierre Labonté appuyé par la conseillère Annie Blais et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte l'entente signée entre les parties.

20.03.181

AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

20.03.182

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'a été posée.

20.03.183

CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 20h, il est proposé par le conseiller Gilles Lavoie appuyé par le conseiller Denis Dubé et résolu à l'unanimité de lever la présente séance.

Martin Soucy
Maire

Kathleen Bossé
Greffière